

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0551**

commune (s) :

objet : Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0551**

objet :	Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Ce marché porte sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon, et comprendra les prestations suivantes : conduite des installations et travaux de petit entretien ; gros entretien et renouvellement des matériels ; il est prévu la mise en place d'une formule d'intéressement pour l'optimisation des installations. Le gros entretien et renouvellement des matériels (forfait P3) concerne un périmètre défini dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP). En effet, le matériel inclus dans le forfait P3 est clairement identifié par sa fonction (production, distribution de chaud et froid, appareils de ventilation). De même, certains travaux en sont clairement exclus : maçonnerie, génie civil, réseaux enterrés, émetteurs.

Ce marché comporte 3 lots.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils seraient conclus pour une durée ferme de 5 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Exploitation-maintenance CVC avec garantie totale & intéressement	300 000	360 000	1 600 000	1 920 000
2	Exploitation-maintenance CVC sans intéressement	125 000	150 000	950 000	1 140 000
3	Exploitation-maintenance CVC de l'usine d'incinération	50 000	60 000	300 000	360 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 octobre 2014, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Exploitation-maintenance CVC avec garantie totale et intéressement	SOMECL
2	Exploitation-maintenance CVC sans intéressement	SOMECL
3	Exploitation-maintenance CVC de l'usine d'incinération	SOMECL

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : exploitation-maintenance CVC avec garantie totale et intéressement ; entreprise SOMECL, pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC pour une durée ferme de 5 ans,

- lot n° 2 : exploitation-maintenance CVC sans intéressement ; entreprise SOMECL, pour un montant minimum de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC, et maximum de 950 000 € HT, soit 1 140 000 € TTC pour une durée ferme de 5 ans,

- lot n° 3 : exploitation-maintenance CVC de l'usine d'incinération ; entreprise SOMECL, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, et maximum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour une durée ferme de 5 ans.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2015 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.